



15ème législature

Question N° : 44201	De M. Didier Le Gac (La République en Marche - Finistère)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique		Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires
Rubrique >environnement	Tête d'analyse >Collecte et recyclage des masques jetables.	Analyse > Collecte et recyclage des masques jetables..
Question publiée au JO le : 15/02/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Didier Le Gac appelle l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur la collecte et le recyclage des masques jetables. En effet, depuis 2020, la lutte contre la pandémie de covid est à l'origine d'une production nouvelle de 40 000 tonnes de déchets non recyclés constitués des masques jetables utilisés. Ceux-ci, composés de polyester et polypropylène, mettent plus de 400 ans à se décomposer et peuvent émettre des milliers de particules de microplastique. Face à cette nouvelle forme de pollution liée à un usage de masques qui risque de se pérenniser, il pourrait être pertinent de développer des points de collectes spécifiquement dédiés à ces masques, avec notamment le développement de banaliseurs de déchets d'activités et de soins à risques infectieux (DASRI) et d'encourager au développement d'une nouvelle voie de l'économie circulaire intégrant les dispositifs de collecte et recyclage des masques à usage unique. Au-delà des initiatives prises par des collectivités territoriales permettant cette collecte et ce recyclage, il lui demande quelle politique le Gouvernement entend promouvoir pour réduire l'impact sur l'environnement des masques à usage unique.